



HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 08 avril 2015

Mr CLAUDEL Hubert, Maire, Mmes, Mrs VALDENNAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, adjoints, Mme ZWILLER Marie-Michèle, Mr DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, conseillers délégués aux adjoints, Mme PEREAUX Laurence, Mr TOTTOLI Denis, conseillers municipaux.

Absente : Mmes GALLET Aurore, LACHERY Charlotte.

Mr GENEY Jean Michel a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a eu ni naissance, ni de décès depuis le dernier conseil municipal. Il leur fait part du décès le 28 février 2015 de Rose LYAUTEY, née MARCHAND le 21 juin 1932.

Délibération 2015/04/256 : Droit de priorité à la Tête de l'Ours :

Le Maire fait part de la vente de l'abri situé au Col des Croix et la proposition du Domaine à la commune d'exercer son droit de priorité. Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir ce droit pour cette cession.

Délibération 2015/04/257 : Presbytère : Approbation de l'APD :

Le conseil municipal, après étude des plans, accepte l'Avant Projet Définitif (APD).

Délibération 2015/04/258-259-260-261 : Demandes d'aides pour le presbytère :

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer les demandes d'aides ci-dessous pour le presbytère :

- à Mr le Député, sur la réserve parlementaire au taux maximum.
- à Mr le Président du Département, une aide au titre du PACT 2014-2019 soit 10 000 € par logements "senior" soit pour les 2 logements, 20 000 €.
- à Mr le Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon (CCHVO), la même aide au titre du PACT 2014-2019 soit 10 000 € par logement "senior" soit pour les 2 logements, 20 000 €,
- à Mr le Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon (CCHVO), au titre du Fonds de concours soit 5 000 €.

Délibération 2015/04/262 : Subventions 2015 aux associations :

Le maire propose de verser des subventions à diverses associations pour un montant total de 2 370 €. compte tenu de l'aide au voyage des écoles primaires.

Délibération 2015/04/263 : Budget commune 2015 :

Le conseil municipal, après en avoir étudié et délibéré, approuve le budget primitif 2015 équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 417 026.28 € et en investissement à 688 173.37 €.

Questions diverses :

Une réunion avec l'architecte pour le presbytère aura lieu le 9 avril 2015.

Vu pour être affiché le 15 avril 2015 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 15 avril 2015

Le Maire,
Hubert CLAUDEL
Le Maire